

## PARKING RESERVÉ RUE DES PEUPLIERS

**Nous**, Florence VANHILLE, Maire de Zuydcoote,  
**Vu** le code de la route,

**Considérant** la demande formulée par « LE GALION » représenté par Monsieur Didier JANSSEN, afin d'accueillir un groupe de voitures anciennes dans son restaurant, le dimanche 27 mars 2020 de 10h à 17h,  
**Considérant** qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des riverains et des usagers, tout en facilitant l'accueil et le stationnement des véhicules.

### ARRETONS

**Article 1<sup>er</sup>** : Le parking de la rue des Peupliers sera réservé exclusivement au stationnement des véhicules du regroupement, de 10h à 17h.

**Article 2** : La signalisation correspondante sera mise à disposition par les services techniques de la commune afin de permettre l'application des présentes dispositions.  
À charge du demandeur de libérer le parking à la fin de la journée.

**Article 3** : Le présent arrêté sera adressé :  
-Monsieur le commandant de Gendarmerie de Ghyvelde,  
-Monsieur Didier JANSSEN, restaurant « Le Galion »

**Article 4** : Certifié exécutoire après notification le 22 mars 2022.

Fait à Zuydcoote, le 22 mars 2022.

**Le Maire,**

**Florence VANHILLE**